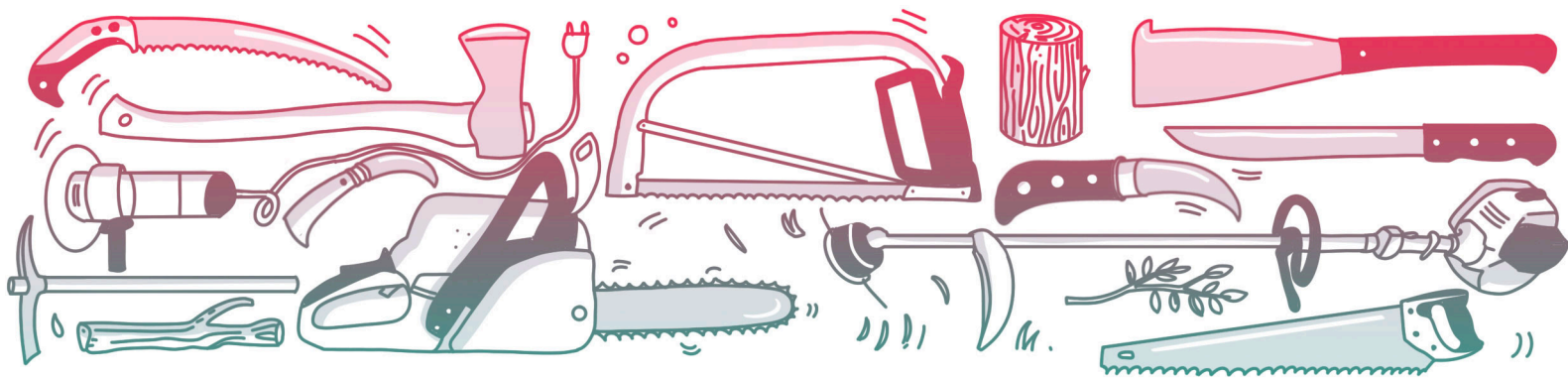




4 Risques liés aux matériels portatifs et outils à main

Le matériel portatif et les outils à mains sont couramment utilisés en agriculture pour les besoins directs de la production ou pour l'entretien des équipements. Il s'agit principalement :

- pour les matériels portatifs : des débroussailleuses, tronçonneuses, meuleuses,...etc.
- pour les outils à main : des pioches, pics, sabres, serpettes, marteau, hache, scie...etc.

L'utilisation de ces matériels au quotidien peut induire :

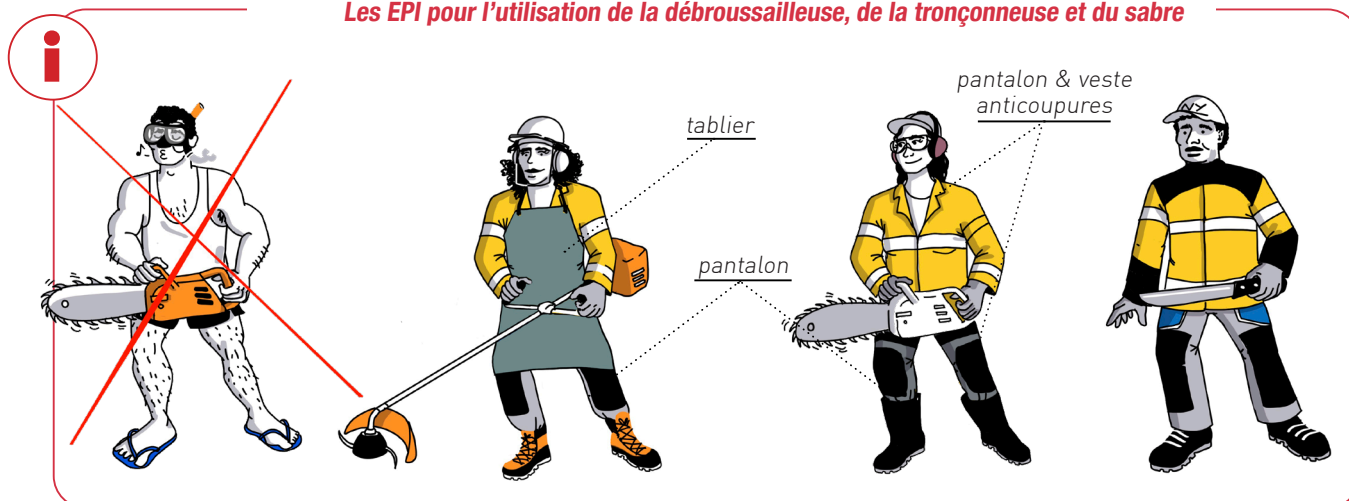
- des risques chimiques liés à l'utilisation de carburant et d'huile moteur...
- des risques de coupure, brûlure, bruit, projection d'objets ou d'éclats, principalement liés aux mouvements de l'outil ou à des parties de l'outil, mais aussi à l'environnement de travail : état du sol, présence de travailleurs aux alentours ...
- des risques de troubles articulaires ou musculaires liés à des postures contraignantes de travail, au poids de l'outil supporté, aux vibrations émises par les outils motorisés ...

La prévention

La prévention des risques liés à l'utilisation des matériels portatifs et des outils à main repose principalement sur :

- le choix des matériels, outils et accessoires conformes et adaptés aux tâches à réaliser
- la formation des travailleurs à l'utilisation de ces équipements de travail
- l'entretien régulier du matériel conformément aux prescriptions du constructeur et leur maintien en bon état de conformité
- la mise à disposition des équipements de protection (vêtements anti coupures, visières, lunettes, casque, gants, protections auditives...) nécessaires à toutes les phases de travail
- la définition de distances de sécurité entre les utilisateurs de ces équipements et les autres travailleurs
- l'affûtage régulier des outils
- l'organisation de pauses régulières et l'alternance des tâches dans la mesure du possible

Les EPI pour l'utilisation de la débroussailleuse, de la tronçonneuse et du sabre



Posez-vous la question :

	OUI	NON	NC	OBSERVATIONS/ACTIONS À REALISER
Les travailleurs ont-ils été formés à l'utilisation :				
- des matériels portatifs ?	☒	☐	☐	
- des outils à main ?	☒	☐	☐	
- des accessoires ?	☒	☐	☐	
Les équipements de travail sont-ils vérifiés régulièrement et maintenus en bon état de conformité ?	☒	☐	☐	
Les carters de protections présents sur certains matériels portatifs sont-ils maintenus en place ?	☒	☐	☐	
Les équipements de travail défectueux sont-ils :				
- jetés et remplacés par des équipements conformes ?	☒	☐	☐	
- remis en conformité par une personne qualifiée ?	☒	☐	☐	
- bricolés ?	☐	☒	☐	
L'organisation du travail permet-elle de maintenir des distances de sécurité entre les utilisateurs de matériels portatifs et/ou d'outils à main et les autres travailleurs ?	☒	☐	☐	
Des pauses régulières et/ou une alternance des tâches sont-elles prévues dans l'organisation du travail pour permettre la récupération physique des utilisateurs ?	☒	☐	☐	
Les équipements de protection individuelle (EPI adaptés sont-ils :				
- mis à disposition ?	☒	☐	☐	
- utilisés ?	☒	☐	☐	
- entretenus ?	☒	☐	☐	

RÉSULTATSNombre total de réponses « **vertes** » :↳ Dont nombre de réponses « **vertes** » pour lesquelles une action complémentaire est prévue :Nombre total de réponses « **rouges** » :↳ Dont nombre de réponses « **rouges** » pour lesquelles une action corrective est prévue :